

**Conseil économique et social**

Distr.: Limitée
7 décembre 2005

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Reprise de la quarante-huitième session

Vienne, 7-9 décembre 2005

Point 10 de l'ordre du jour

Questions administratives et budgétaires**Projet de résolution révisé***

Budget final pour l'exercice biennal 2004-2005 et budget initial pour l'exercice biennal 2006-2007 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

La Commission des stupéfiants,

Ayant à l'esprit les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C, en date du 20 décembre 1991,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui contient le budget final proposé pour l'exercice biennal 2004-2005 et le budget initial proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues¹,

Prenant en considération le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif au budget final proposé pour l'exercice biennal 2004-2005 et au budget initial proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues²,

Saluant l'action continue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour concevoir une stratégie globale,

* Établi sur la base du projet de résolution figurant à l'annexe I de l'additif au rapport du Directeur exécutif daté du 27 septembre 2005 (E/CN.7/2005/12/Add.1).

¹ E/CN.7/2005/12 et Add.1.

² E/CN.7/2005/13.



1. *Approuve* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 41 032 200 dollars des États-Unis imputé sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues au titre de l'infrastructure pour l'exercice biennal 2004-2005, aux fins indiquées ci-après:

	<i>Dollars des États-Unis</i>		<i>Total</i>
	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds à des fins générales</i>	
Appui aux programmes			
Bureaux extérieurs	8 328 000	12 071 300	20 399 300 ^a
Siège	1 083 500	8 643 100	9 726 600
Total partiel	9 411 500	20 714 400	30 125 900
Gestion et administration	1 216 500	9 689 800	10 906 300
Total général	10 628 000	30 404 200	41 032 200

^a Budget total de 20 799 300 dollars, moins 400 000 dollars d'économies prévues.

2. *Approuve également* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 14 816 600 dollars des États-Unis imputé sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues au titre du budget final du programme de base pour l'exercice biennal 2004-2005, aux fins indiquées ci-après:

	<i>Dollars des États-Unis</i>		<i>Total</i>
	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds à des fins générales</i>	
A. Recherche, analyse et sensibilisation			
Recherche et analyse des tendances	781 400	1 351 600	2 133 000
Surveillance des cultures illicites	910 400	615 400	1 525 800
Services de laboratoire et services scientifiques	30 400	703 000	733 400
Total, A	1 722 200	2 670 000	4 392 200
B. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités			
Assistance juridique	1 664 400	-	1 664 400
Services informatiques	75 200	1 442 300	1 517 500
Total, B	1 739 600	1 442 300	3 181 900
C. Assistance et conseil techniques			
1. Défis mondiaux			
VIH/sida	2 004 400	-	2 004 400
Prévention, traitement et réadaptation	1 489 400	310 400	1 799 800
Total partiel, C.1	3 493 800	310 400	3 804 200
2. Lutte contre les trafics			
Lutte contre les stupéfiants	528 600	282 100	810 700
Total partiel, C.2	528 600	282 100	810 700

	Dollars des États-Unis		Total
	Fonds à des fins spéciales	Fonds à des fins générales	
3. État de droit			
Lutte contre le blanchiment d'argent			2 627 600
Total partiel, C.3	2 499 500	128 100	2 627 600
Total, C	6 521 900	720 600	7 242 500
Total général	9 983 700	4 832 900	14 816 600

3. *Approuve* l'allocation finale de ressources d'un montant de 109 739 600 dollars des États-Unis imputé sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues aux activités de coopération technique, pour l'exercice biennal 2004-2005, comme indiqué ci-après:

	Dollars des États-Unis		Total
	Fonds à des fins spéciales	Fonds à des fins générales	
<i>Par thème</i>			
A. Recherche, analyse et sensibilisation			
Recherche et analyse des tendances	985 900	8 300	994 200
Surveillance des cultures illicites	5 245 100	8 900	5 254 000
Services de laboratoire et services scientifiques	510 600	-	510 600
Sensibilisation	1 093 200	-	1 093 200
Total, A	7 834 800	17 200	7 852 000
B. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités			
Assistance juridique	285 700	-	285 700
Services informatiques	225 900	353 000	578 900
Total, B	511 600	353 000	864 600
C. Assistance et conseil techniques			
1. Défis mondiaux			
VIH/sida	15 040 200	-	15 040 200
Prévention, traitement et réadaptation	17 904 000	-	17 904 000
Moyens de subsistance durables	22 865 000	-	22 865 000
Total partiel, C.1	55 809 200	-	55 809 200
2. Lutte contre les trafics			
Lutte contre les stupéfiants	43 672 900	-	43 672 900
Total partiel, C.2	43 672 900	-	43 672 900
3. État de droit			
Lutte contre le blanchiment d'argent	1 540 900	-	1 540 900
Total partiel, C.3	1 540 900	-	1 540 900
Total, C	101 023 000	-	101 023 000
Total général	109 369 400	370 200	109 739 600

	Dollars des États-Unis		Total
	Fonds à des fins spéciales	Fonds à des fins générales	
<i>Par région</i>			
Programmes mondiaux	3 388 500	325 400	3 713 900
Afrique et Moyen-Orient	12 897 500	-	12 897 500
Europe centrale et orientale	3 389 000	-	3 389 000
Asie occidentale et Asie centrale	32 127 500	-	32 127 500
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	20 993 500	31 600	21 025 100
Amérique latine et Caraïbes	36 573 400	13 200	36 586 600
Total général	109 369 400	370 200	109 739 600

4. *Approuve aussi* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 38 436 100 dollars des États-Unis imputé sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues au titre de l'infrastructure initiale pour l'exercice biennal 2006-2007, aux fins indiquées ci-après³:

	Dollars des États-Unis		Total
	Fonds à des fins spéciales	Fonds à des fins générales	
<i>Appui aux programmes</i>			
Bureaux extérieurs	9 596 000	6 746 900	16 342 900 ^a
Siège	914 700	9 189 300	10 104 000
Total partiel	10 510 700	15 936 200	26 446 900
Gestion et administration	1 085 300	10 903 900	11 989 200
Total général	11 596 000	26 840 100	38 436 100

^a Budget total de 17 342 900 dollars, moins 1 million de dollars d'économies prévues.

5. *Approuve également* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 16 718 500 dollars des États-Unis imputé sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues au titre du budget initial du programme de base pour l'exercice biennal 2006-2007, aux fins indiquées ci-après:

	Dollars des États-Unis		Total
	Fonds à des fins spéciales	Fonds à des fins générales	
<i>A. Recherche, analyse et sensibilisation</i>			
Recherche et analyse des tendances	1 220 900	905 700	2 126 600

³ L'approbation des dépenses d'infrastructure initiale n'implique pas celle de la proposition tendant à allouer jusqu'à 6 % du budget de chaque nouveau projet à l'infrastructure des bureaux extérieurs. Plusieurs États Membres ont demandé que cette proposition soit clarifiée et souhaité qu'il soit encore débattu de la question avant l'adoption de telles mesures.

	<i>Dollars des États-Unis</i>		<i>Total</i>
	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds à des fins générales</i>	
Surveillance des cultures illicites	1 246 400	146 600	1 393 000
Services de laboratoire et services scientifiques	667 400	194 300	861 700
Total, A	3 134 700	1 246 600	4 381 300
B. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités			
Assistance juridique	1 666 000	-	1 666 000
Services informatiques	1 227 700	204 200	1 431 900
Total, B	2 893 700	204 200	3 097 900
C. Assistance et conseil techniques			
1. Défis mondiaux			
VIH/sida	2 292 700	-	2 292 700
Prévention, traitement et réadaptation	1 600 000	310 500	1 910 500
Total partiel, C.1	3 892 800	310 500	4 203 200
2. Lutte contre les trafics			
Lutte contre les stupéfiants	680 500	177 600	858 100
Total partiel, C.2	680 500	177 600	858 100
3. État de droit			
Lutte contre le blanchiment d'argent	4 011 500	166 500	4 178 000
Total partiel, C.3	4 011 500	166 500	4 178 000
Total, C	8 584 700	654 600	9 239 300
Total général	14 613 100	2 105 400	16 718 500

6. *Autorise* le Directeur exécutif à virer des ressources d'une ligne de crédit à une autre dans le budget d'appui et de base jusqu'à concurrence de 5 % du montant de la ligne de crédit destinataire;

7. *Approuve* l'allocation initiale de ressources d'un montant de 122 209 500 de dollars imputée sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues aux activités de coopération technique pour l'exercice biennal 2006-2007, comme indiqué ci-après:

	<i>Dollars des États-Unis</i>		<i>Total</i>
	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds à des fins générales</i>	
<i>Par thème</i>			
A. Recherche, analyse et sensibilisation			
Recherche et analyse des tendances	1 737 500	-	1 737 500
Surveillance des cultures illicites	6 147 000	-	6 147 000
Services de laboratoire et services scientifiques	319 500	-	319 500
Sensibilisation	854 300	-	854 300
Total, A	9 058 300	-	9 058 300
B. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités			
Assistance juridique	547 700	-	547 700
Services informatiques	1 051 700	-	1 051 700
Total, B	1 599 400	-	1 599 400
C. Assistance et conseil techniques			
1. Défis mondiaux			
HIV/sida	16 411 000	2 400	16 413 400
Prévention, traitement et réadaptation	21 463 000	9 100	21 472 100
Moyens de subsistance	21 102 700	-	21 102 700
Total partiel, C.1	58 976 700	11 500	58 988 200
2. Lutte contre les trafics			
Lutte contre les stupéfiants	50 020 800	27 200	50 048 000
Total partiel, C.2	50 020 800	27 200	50 048 000
3. État de droit			
Lutte contre le blanchiment d'argent	2 515 600	-	2 515 600
Total partiel, C.3	2 515 600	-	2 515 600
Total, C	111 513 100	38 700	111 551 800
Total général	122 170 800	38 700	122 209 500
<i>Par région</i>			
Programmes mondiaux	6 932 100	-	6 932 100
Afrique et Moyen-Orient	19 363 400	-	19 363 400
Europe centrale et orientale	2 310 200	5 500	2 315 700

	Dollars des États-Unis		Total
	Fonds à des fins spéciales	Fonds à des fins générales	
Asie occidentale et Asie centrale	39 124 400	6 400	39 130 800
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	19 917 800	9 100	19 926 900
Amérique latine et Caraïbes	34 522 900	17 700	34 540 600
Total général	122 170 800	38 700	122 209 500

8. *Approuve également* la stratégie en matière de programmes et de budget pour l'exercice biennal 2006-2007;

8 bis Demande instamment à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de concevoir, en consultation avec les États Membres, une vision stratégique globale pour examen par la Commission à sa quarante-neuvième session;

8 ter Demande également instamment à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de veiller à ce que cette vision stratégique, approuvée par les États Membres, s'appuie sur le cadre stratégique pour orienter la formulation d'objectifs clairement définis, de meilleures échéances et d'indicateurs de succès qui permettent de mesurer des points de vue tant qualitatif que quantitatif les incidences de l'action de l'Office dans le strict respect des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la budgétisation axée sur les résultats;

8 quater Décide d'établir [, dans les limites des ressources existantes,] un groupe de travail informel à composition non limitée chargé d'étudier la possibilité de créer un organe consultatif intergouvernemental formel ou informel et de réfléchir au mandat qui serait confié à cet organe, en application des recommandations formulées au paragraphe 14 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴ et en consultation avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, pour examen par la Commission à sa quarante-neuvième session;

9. *Note* que l'exécution du budget et des programmes prioritaires supplémentaires est subordonnée à la disponibilité de ressources financières.

⁴ E/CN.7/2005/13.